

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 21 janvier 2021

Les douaniers de Lille Gare saisissent près de 61 kg de produits de coupage de la cocaïne à bord du TER

Le 7 janvier, alors qu'ils sont en contrôle à bord d'un train intercités en provenance de Belgique et à destination de Lille, les agents de la brigade des douanes de Lille-Gares découvrent deux valises isolées. Les investigations menées auprès des voyageurs et du chef du train ne permettant pas d'identifier le détenteur des bagages, les douaniers procèdent à la fouille du contenu.

Les valises renferment de nombreux sachets de poudres diverses et des fioles contenant un liquide jaunâtre. Les agents soupçonnant la présence de stupéfiants consignent l'ensemble des produits et effectuent des prélèvements aux fins d'analyse.

Le 16 janvier, les agents prononçaient la saisie des produits, suite aux résultats du service commun des laboratoires de Lille qui confirmaient la présence de 250 g de cocaïne et de 60,9 kg de produits de coupage : benzocaïne, lévamisole, acide borique et plus de 50 kg de phénacétine, substances classées vénéneuses au titre du Code de la Santé Publique et servant à couper la cocaïne.

La quantité de produits de coupage saisie, aurait permis l'élaboration de 244kg de cocaïne ayant un taux de pureté de 75% ou de 153 kg de cocaïne avec un taux de pureté de 60% *.

(* 60 % étant le taux de pureté moyen de la cocaïne dans les saisies inférieures à 10 g selon l'OFDT 2019)

En 2019, la douane française a saisi plus de 100 tonnes de stupéfiants sur le territoire national et en haute mer (+3,5 % par rapport à 2018), dont 8,8 tonnes de cocaïne.

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'album photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/1Ssv11>

Crédit images : Douane française